

Avis d'arrivée

Personne seule / Epoux / Partenaire		Curatelle : ☐ oui ☐ non
Nom officiel		
Nom de célibataire		
Prénom(s)		
Sexe	☐ Masculin ☐ Féminin	
Date et lieu de naissance		
Lieu(x) d'origine / Nationalité		
Etat civil	☐ Célibataire ☐ Marié-e ☐ Divorcé-e ☐ Veuf(ve) ☐ Lié-e à un partenariat enregistré ☐ Partenariat dissous	
Date de l'état civil		
Complément état civil	☐ Séparé-e de fait le : ☐ Séparé-e légalement le :	
Permis de séjour	☐ B ☐ C ☐ L ☐ F ☐ N ☐ Ci	
Parent 1 – Nom		
Parent 1 – Prénom		
Parent 2 – Nom		
Parent 2 – Prénom		

Epouse / Partenaire / Concubin(e)		Curatelle : ☐ oui ☐ non
Nom officiel		
Nom de célibataire		
Prénom(s)		
Sexe	☐ Masculin ☐ Féminin	
Date et lieu de naissance		
Lieu(x) d'origine / Nationalité		
Etat civil	☐ Célibataire ☐ Marié-e ☐ Divorcé-e ☐ Veuf(ve) ☐ Lié-e à un partenariat enregistré ☐ Partenariat dissous	
Date de l'état civil		
Complément état civil	☐ Séparé-e de fait le : ☐ Séparé-e légalement le :	
Permis de séjour	☐ B ☐ C ☐ L ☐ F ☐ N ☐ Ci	
Parent 1 – Nom		
Parent 1 – Prénom		
Parent 2 – Nom		
Parent 2 – Prénom		

Enfant(s) mineur(s) dans le ménage					
Nom et prénom(s) officiels	Date de naissance	Lieu de naissance	Origine / nationalité	Sexe	Curatelle
				☐ M ☐ F	☐ oui ☐ non
				☐ M ☐ F	☐ oui ☐ non
				☐ M ☐ F	☐ oui ☐ non
				☐ M ☐ F	☐ oui ☐ non

Données personnelles et de contact (facultatives)

Ces informations ne sont pas transmises à des tiers non autorisés conformément à la LCH et de la LPrD. Seuls les services fédéraux, cantonaux et communaux dans le cadre de leurs missions peuvent requérir ces informations sur demande motivée. Les coordonnées téléphoniques et adresses e-mail permettent, aux services d'urgences (police, urgence-santé d'entrer rapidement en contact avec les personnes.

Personne seule / Epoux / Partenaire		Epouse / Partenaire / Concubin(e)	
N° de téléphone		N° de téléphone	
E-mail		E-mail	
Activité	☐ Salarié-e ☐ Sans emploi ☐ Retraité-e ☐ Etudiant-e ☐ Indépendant-e ☐ Autre	☐ Salarié-e ☐ Sans emploi ☐ Retraité-e ☐ Etudiant-e ☐ Indépendant-e ☐ Autre	
Employeur / Lieu de travail		Employeur / Lieu de travail	

Appartenance religieuse

Si vous acceptez de donner ces renseignements, ils seront transmis à l'Office fédéral de la statistique et à la communauté religieuse à laquelle vous déclarez appartenir. Ces renseignements peuvent être corrigés gratuitement, en tout temps, et n'ont aucune incidence fiscale.

	Personne seule / Epoux / Partenaire	Epouse / Partenaire / Concubin(e)	Enfant(s)
1. Je ne souhaite pas répondre à cette question	☐	☐	☐
2. Eglise évangélique réformée (Protestant)	☐	☐	☐
3. Fédération ecclésiastique catholique romaine (Catholique)	☐	☐	☐
4. Communauté israélite de Lausanne (Israélite)	☐	☐	☐
5. Autre	☐	☐	☐
6. Inconnu	☐	☐	☐

Adresses

Date d'arrivée / Adresse officielle sur la commune			
Adresse de distribution courrier (si différente)			
Locataire, propriétaire / Chez (dans un ménage)	☐ Locataire* ☐ Propriétaire * joindre le bail à louer	c/o* * joindre une attestation du logeur	
Etage / Nombre de pièce / Surface/ EWID (si connu)			
Adresse de provenance (résidence principale)			
NPA & Localité, Pays			

Signature(s)

Date du jour	Personne seule / Epoux / Partenaire	Epouse / Partenaire / Concubin(e)

La/les personne(s) atteste(nt) par leur(s) signature(s) que les données personnelles figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles.

La présente déclaration n'est pas modifiable pour des motifs de convenances personnelles à l'exception des informations facultatives modifiables en tout temps.

En cas de fausse(s) déclaration(s) ou de dissimulation de faits, l'infraction pénale est possible d'une peine privative de liberté ou d'une amende (art. 306 et 309 du Code pénal suisse).

La/les personne(s) atteste(nt) avoir pris connaissance de la teneur des bases légales applicables ci-dessous :

- Loi vaudoise du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (RSV 142.01) – LCH

- Règlement d'application de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (RSV 142.01.1) – RLCH

Voir également les articles 6 et suivants de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres (RS 431.02) - LHR

Dans tous les cas et afin de répondre aux exigences de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres, le contrat de bail ou acte d'achat/vente doit être présenté lors de l'annonce d'arrivée ou d'un changement d'adresse.

A défaut, une attestation du logeur est exigée, accompagnée du contrat de bail et d'un document d'identité du logeur.

Commune de Blonay - Saint-Légier

Office de la population – Route du Village 45 – Case postale 12 – 1807 Blonay – Tél. 021 564 02 10 – population@bstl.ch

Données communales

	Personne seule / Epoux / Partenaire	Epouse / Partenaire / Concubin(e)	Enfant(s)
Chien(s)	☐ Oui* Nombre :..... ☐ Non * joindre le formulaire d'inscription d'un chien / le livret de vaccination ou le passeport de l'animal		
Badge déchetterie	☐ Oui ☐ Non	A remplir par la commune, no de badge :	
Carte GastroVert	☐ Oui ☐ Non	A remplir par la commune, no de carte :	

Registre du corps électoral

Personnes de nationalité suisse (en période de scrutin fédéral)

	Personne seule / Epoux / Partenaire	Epouse / Partenaire / Concubin(e)
Avez-vous voté sur votre ancienne commune de résidence pour le prochain scrutin?	☐ Oui ☐ *Non	☐ Oui ☐ *Non

*Dès remise à l'Office de la population du matériel de vote établi par votre ancienne commune de résidence ou d'une attestation de radiation du registre du corps électoral, le matériel de vote de Blonay – Saint-Légier vous sera envoyé par courrier (uniquement possible avant la dernière semaine précédant le scrutin).

Personnes de nationalité étrangère

Sont membres du corps électoral en matière communale les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliés dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.

	Personne seule / Epoux / Partenaire	Epouse / Partenaire / Concubin(e)
Avez-vous obtenu le droit de vote en matière communal sur le canton de Vaud ?	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Date d'entrée en Suisse (dernier séjour sans interruption) :		
Date d'entrée dans le canton de Vaud (dernier séjour sans interruption) :		

Les dates déterminantes sont en principe les dates d'arrivées officielles inscrites dans le registre des habitants de votre commune de domicile en Suisse ou dans le canton.

En cas de doute sur les conditions de réalisation de la qualité de membre du corps électoral, la personne dont la qualité est en question peut être tenue de collaborer à l'établissement des faits justifiant l'octroi de cette qualité.

Les personnes étrangères qui font partie d'un corps électoral communal et qui quittent le canton retrouvent leur place dans le corps électoral à leur retour, pour autant qu'elles bénéficient d'une autorisation et qu'elles élisent domicile dans le canton.

Signature(s)

Date du jour	Personne seule / Epoux / Partenaire	Epouse / Partenaire / Concubin(e)

La/les personne(s) atteste(nt) par leur(s) signature(s) que les données personnelles figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles.

La présente déclaration n'est pas modifiable pour des motifs de convenances personnelles à l'exception des informations facultatives modifiables en tout temps.

En cas de fausse(s) déclaration(s) ou de dissimulation de faits, l'infraction pénale est passible d'une peine privative de liberté ou d'une amende (art. 306 et 309 du Code pénal suisse).

La/les personne(s) atteste(nt) avoir pris connaissance de la teneur des bases légales applicables ci-dessous :

- Loi vaudoise du 31 octobre 2006 sur la police des chiens (RSV 133.75) – LPolC

- Loi vaudoise du 05 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (RSV 160.01) – LEDP

- Règlement d'application du 22 décembre 2021 sur l'exercice des droits politiques (RSV 160.01.1) - RLEDP

Note interne à la commune

- ☐ pièce d'identité du/des signataire(s) vérifiées au guichet
- ☐ copie de pièce d'identité du signataire détruite après vérification

Validation collaborateur _____